

L'EDITO : L'assurance de l'assistante maternelle

L'assistante maternelle doit obligatoirement souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle pour les dommages qui peuvent être causés ou subis par les enfants qu'elle accueille.

Cette assurance professionnelle va couvrir :

- ✓ Les dommages corporels et/ou matériels subis par l'enfant accueilli ;
- ✓ Les dommages corporels ou matériels causés par l'enfant accueilli.

Si l'assistante maternelle s'est blessée à cause de l'enfant de l'employeur, il s'agit alors d'un accident du travail. La réparation est assurée par l'indemnisation des accidents du travail.

Le particulier employeur doit, dans ce cas, effectuer certaines formalités :

- ✓ Déclarer l'accident du travail à la CPAM du salarié ;
- ✓ Remettre au salarié une feuille d'accident du travail ;
- ✓ Remplir une attestation de salaire et la transmettre à la CPAM du salarié.

Le salarié doit-il être assuré s'il véhicule les enfants gardés ?

S'il est envisagé que l'assistante maternelle transporte l'enfant avec son véhicule, l'employeur doit impérativement vérifier l'assurance automobile souscrite par la salariée.

Cette assurance doit contenir une clause particulière prévoyant la couverture pour le transport à titre professionnel d'enfants.

En effet, une simple assurance à titre personnel ne suffit pas pour couvrir l'assurance automobile à titre professionnel.

L'assistante maternelle doit fournir au parent employeur les copies des assurances et les numéros de police ainsi que les coordonnées de la compagnie d'assurance qui doivent être précisées dans le contrat de travail.

Source : FEPEM, juillet 2019



Les salaires horaires moyens des assistantes maternelles

Selon les derniers chiffres consolidés, 1,06 million de parents employeurs emploient près de 317 000 assistantes maternelles. Au 4^{ème} trimestre 2018, le salaire horaire net moyen (hors congés payés) atteint 3,5 € par enfant accueilli, soit une progression de 2,6 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2017.

Pour couvrir les coûts de matériel et produits destinés aux enfants ainsi que les frais généraux liés au logement, les assistantes maternelles perçoivent également des indemnités d'entretien dont le montant en vigueur s'élevait à 3,03 € par jour travaillé et par enfant en 2018 (3,08 € en 2019).

Le salaire horaire net moyen varie de 2,8 € par enfant accueilli dans la Sarthe à 4,5 € en Haute-Corse. Les départements proposant les taux horaires les plus élevés sont ceux où les assistantes maternelles proposent le moins de places d'accueil. Ainsi dans les départements situés en Île-de-France, sur le pourtour méditerranéen et dans les DROM, le nombre de places proposées est inférieur à 26 places pour 100 enfants de moins de 3 ans alors qu'il atteint 33,4 places en moyenne sur l'ensemble du territoire national.

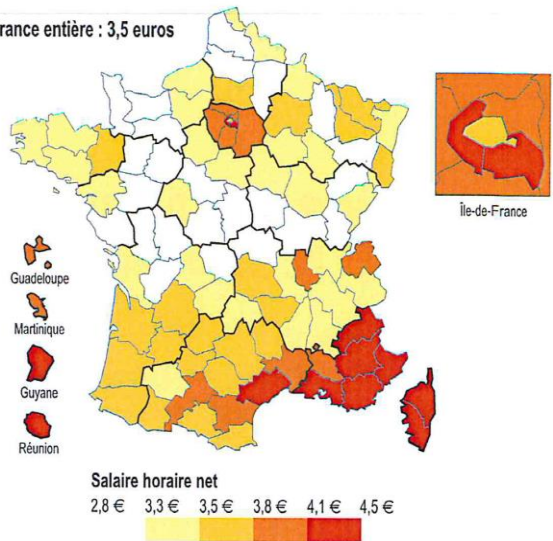
Source : FEPEM, juin 2019.

Carte n° 1 : Salaires horaires nets moyens des assistant(e)s maternel(le)s au 4^e trimestre 2018

Classement des taux horaires selon les régions

Corse	4,4 €
Réunion	4,4 €
Guyane	4,2 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,2 €
Guadeloupe	4,0 €
Martinique	4,0 €
Île-de-France	3,9 €
Occitanie	3,8 €
Auvergne-Rhône-Alpes	3,6 €
Nouvelle-Aquitaine	3,5 €
Bretagne	3,4 €
Grand Est	3,4 €
Hauts-de-France	3,3 €
Centre-Val-de-Loire	3,3 €
Bourgogne-Franche-Comté	3,3 €
Normandie	3,2 €
Pays de la Loire	3,2 €

France entière : 3,5 euros



Source : Acofs 4^e trimestre 2018.

Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Lecture : dans le Finistère, les salaires horaires nets varient de 3,3 euros à 3,5 euros par enfant accueilli.

Assurance Chômage : Nouvelle réforme

A compter du 1^{er} novembre 2019, de nouvelles règles d'indemnisation entreront progressivement en vigueur.

Conditions d'affiliation ou de rechargements des droits : Il faudra avoir travaillé au moins 130 jours ou 910 heures au cours des 24 mois précédant la rupture du contrat de travail.

Indemnisation : Elle sera calculée sur la base du salaire mensuel moyen perçu pendant la période d'affiliation, quel que soit le nombre de jours travaillés.

Démission et obligation vaccinale : La démission d'une assistante maternelle qui fait suite au refus de l'employeur de faire vacciner son enfant est considérée comme légitime et ouvre droit au bénéfice de l'indemnisation si les conditions d'ouverture de droits sont respectées.

Démission pour projet professionnel : L'indemnisation est ouverte aux démissionnaires justifiant d'une durée d'affiliation spécifique équivalant à 1300 jours travaillés au cours des soixante mois qui précèdent la fin du contrat de travail et poursuivant « un projet professionnel dont le caractère réel et sérieux attesté par la commission paritaire interprofessionnelle régionale ».

Source : L'assmat N°179 – Octobre/novembre 2019 – Dossier : le Droit à l'assurance chômage

Agenda du Relais

Réunion de professionnalisation :

- ✓ Jeudi 17 octobre
- ✓ Jeudi 28 novembre

Fermeture du RAM :

- ✓ du lundi 23 au mardi 31 décembre inclus

Ouverture du RAM

Lundi		Accueil individuel : 13h30 - 18h30
Mardi	Accueil collectif : 9h30 - 11h30	
Mercredi	Permanence Téléphonique : 9h00 - 12h00	Accueil individuel : 14h00 - 18h00
Jeudi	Accueil collectif : 9h30 - 11h30	
Vendredi	Accueil individuel : 9h00 - 12h00	Accueil individuel : 13h30 - 17h30

ATTENTION : Afin d'assurer des accueils individuels de qualité, l'animatrice du RAM ne prendra pas de communication téléphonique lorsqu'elle sera en rendez-vous. Il est préférable de la joindre au moment de la permanence téléphonique.

Recette : Gâteau au potiron

Ingrédients :

- ✓ 500g de potiron
- ✓ 2 sachets de sucre vanillé
- ✓ 1 sachet de levure chimique
- ✓ 200g de sucre
- ✓ 4 œufs
- ✓ 200g de farine



Réalisation :

- ✓ Couper le potiron en petits cubes.
- ✓ Mettre dans une casserole avec 1 c à s d'eau et 1 sachet de sucre vanillé et mettre à couvert sur feu très doux pendant 15 – 20 min.
- ✓ Pendant ce temps, battre les œufs, le sucre, la levure et la farine.
- ✓ Une fois le potiron cuit, écraser à la fourchette et laisser refroidir avant de mélanger à la pâte.
- ✓ Préchauffer votre four à 180° et cuire pendant 40 min en surveillant au bout de 30 minutes.

Bon appétit !

Livre

Le sommeil du bébé – Des conseils pratiques pour changer vos nuits

Elisabeth DARCHIS, juin 2019, Editions Philippe DUVAL, 12,00 €



Ces petits anges qui plongent paisiblement dans les bras de Morphée constituent un spectacle toujours aussi attendrissant. C'est là, dans le sommeil du tout-petit, que se joue un certain nombre d'acquisition. On sait en effet l'importance du sommeil et de sa qualité sur la maturation cérébrale et le développement du corps du bébé. Conséquent les premières semaines, le sommeil se régule petit à petit et participe à la mise en place de l'horloge interne de chacun. Pourtant, le sommeil du bébé n'est pas une somme d'heures à comptabiliser et tout ne se passe pas toujours bien. Que sait-on sur le sommeil ? Qu'en est-il de la qualité du sommeil du bébé ? Les bébés rêvent-ils ? Quels sont les troubles du sommeil ou les difficultés d'endormissement des bébés ? Quelle est l'importance des rituels d'endormissement ? Des réponses sont à trouver car le bon sommeil des bébés assure aussi la tranquillité des parents.

